

TOUS CO-BUREAUX, TOUS ÉGAUX DEVANT L'USURE PROFESSIONNELLE !

POURQUOI LA DIRECTION VEUT-ELLE TRIER NOS SENIORS ?

La Direction générale vient de trancher, et sa réponse est d'une rigidité administrative révoltante : **le dispositif PA60 (facilitation horaire de fin de carrière) sera réservé aux seuls salariés de droit privé.** Pour nos collègues agents publics ? **Rien. Circulez, il n'y a rien à voir.**

Pour se justifier, la Direction se retranche derrière une « incompétence juridique absolue » et le décret de 2000 sur le temps de travail dans la fonction publique. Selon elle, aménager le temps de travail des agents publics seniors à salaire constant serait illégal.

La vérité ? C'est un choix politique, pas une barrière juridique !

FO a mis la Direction face à ses propres contradictions. Quand elle le veut, l'administration sait parfaitement adapter les règles pour protéger les personnels :

Pour les femmes enceintes : 1h de réduction quotidienne dès le 3^e mois de grossesse (à traitement constant). C'est un aménagement lié à la santé.

Pour les veilles de fêtes : des autorisations d'absence locales ou nationales réduisent le temps de travail de tous, sans baisse de salaire.

Si le statut personnel (grossesse) ou le calendrier (Noël) permettent d'aménager le temps de travail des agents publics, **pourquoi la préservation de la santé de nos aînés face à l'usure professionnelle ne le permettrait-elle pas ?**

MÊMES MISSIONS, MÊME FATIGUE, MÊMES DROITS !

À France Travail, nous partageons les mêmes open-spaces, nous accueillons les mêmes usagers, nous subissons la même charge mentale et la même pénibilité au quotidien.

Rien ne justifie qu'un conseiller de droit privé bénéficie d'un aménagement horaire pour préserver sa fin de carrière tandis que son collègue de droit public, assis au bureau voisin, en soit exclu d'un simple trait de plume.

La Direction brandit la peur d'un « effet domino » dans les autres administrations. Nous lui répondons : France Travail est un établissement public unique, à structure duale. Le dialogue social doit servir à faire converger les droits **par le haut**, pas à diviser les équipes !

LES PROPOSITIONS CONCRÈTES DE LA CGT-FO

Face au refus dogmatique de la Direction, la **Cgt-FO** a mis sur la table des alternatives juridiques réalistes et applicables immédiatement (via le Règlement Intérieur ou des décisions du DG) :

LES EXIGENCES DE FO

- **Aménagement hebdomadaire** : 1 à 2 heures d'absence autorisée par semaine dès l'âge de 60 ans.
- **Compte-Temps Senior** : un crédit annuel de jours d'absence (fractionnable) pour souffler.
- **Une journée mensuelle dédiée** : pour le suivi de la santé et les démarches de transition vers la retraite.

L'obligation de sécurité et de résultat en matière de santé au travail s'applique à **TOUS** les agents, quel que soit leur contrat. Le statut public ne doit plus jamais être le prétexte d'une sous-protection.

L'allègement du temps de travail pour les seniors est une mesure de prévention primaire visant à limiter l'usure professionnelle, à réduire les arrêts de travail et à favoriser le maintien en activité jusqu'à la retraite. Pour la **Cgt-FO**, il est inacceptable que les agents publics soient exclus des mesures de prévention liées à l'avancée en âge ; cette situation est incompatible avec une politique de prévention de l'usure professionnelle qui devrait bénéficier à l'ensemble des agents et soulève la question du respect de l'obligation de protection de la santé et de prévention des RPS, sans distinction de statut.

ENSEMBLE, REFUSONS LA DISCRIMINATION STATUTAIRE !

La Direction générale cherche à nous diviser en opposant les statuts. Ne la laissons pas faire. La santé n'a pas de couleur de contrat. Ce combat est celui de la solidarité entre collègues, pour une fin de carrière digne pour chacun.

Restons mobilisés et exigeons l'égalité : le PA60 ou son équivalent pour TOUS les seniors de France Travail ! Vieillir au travail ne dépend pas du statut, la prévention non plus !

Rejoignez le combat, syndiquez-vous à la Cgt-FO

Adhérer en ligne :

cgtfo-francetravail.fr/devenir-adherent



Notre site syndical
cgtfo-francetravail.fr

